

CA n°1

Mardi 8 novembre 2022 à 18h en salle 2

Le quorum étant atteint la séance ouvre à 18h01.

Le nombre de voix délibératives est 20.

Mme Santomaggio présente les membres, explique le fonctionnement de l'instance puis l'ordre du jour qui a été légèrement modifié.

Le secrétariat est confié à Madame Bielsa principale adjoint

1- Installation des commissions et du CDD départemental

- Commission du conseil de discipline
- Commission éducative
- Commission CHS
- CESCE
- CVC
- Conseil de discipline départemental

2- Approbation du compte-rendu du CA du 5/7/22

Vote : 0 contre 7 abstentions 13 pour

3- Aspects pédagogiques

- RI du Conseil d'administration

La principale présente le règlement intérieur et explique les nouvelles mesures de simplification en référence du décret 2020-1632 du 21 décembre 2020 le rôle de la commission permanente ainsi que la possibilité d'installer cette instance ou pas et le cas échéant la remplacer par une commission de travail définie. Mme Truillet rappelle l'utilisation qui était faite de la commission permanente pour la ventilation de la DHG et souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour cela. Ce groupe se réunirait 1 semaine avant le CA du vote de la ventilation des moyens. Il serait constitué des membres de la direction, 4 membres élus du personnel enseignant et d'éducation, 4 représentants élus des parents d'élèves, 1 membre du conseil départemental et un membre de la mairie.

Vote pour le maintien de la commission permanente : 18 contre, 2 abstentions, 0 pour

Vote pour la mise en place d'un groupe de travail : 0 contre, 1 abstention, 19 pour

La constitution de ce groupe de travail est alors déterminée avec les membres titulaires et les membres suppléants. Ce groupe sera ajouté au règlement intérieur du CA.

Madame Varennes propose de fixer un temps maximal d'interruption de séance de 30 minutes. Ce temps pourra s'ajouter comme temps compensatoire.

Vote du RI du CA : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

- Point sur la rentrée

Il y avait 387 élèves en septembre 2022 inscrits au collège Gaston Bonheur. Il y a 15 classes et un dispositif ULIS. Le nombre moyen d'élèves par classe est de 25,5 en 6^{ème}, 26,5 en 5^{ème}, 29 en 4^{ème} et 22,5 en 3^{ème} ce qui permet un accompagnement plus individualisé. Le taux de réussite au brevet est 86 %, il est similaire aux résultats académiques. Madame Bielsa présente le principe des évaluations nationales à l'entrée en 6^{ème} ainsi que les résultats en français, mathématiques et fluence pour l'établissement.

- IMP

Madame Santomaggio explique le principe des missions particulières ainsi que leur rémunération en IMP (5,5 pour le collège). Elle présente ensuite la répartition retenue en conseil pédagogique. Pour rappel l'IMP Coordination PIAL : 1,25. est fléchée. Celle de la Coordination EPS : 1 est attribuée à condition d'avoir plus de 50h d'enseignement EPS dans l'établissement. Cf tableau.

- Dates de stage

Les élèves de 3^{ème} ont l'obligation d'effectuer une semaine de découverte professionnelle. Après concertation avec les collèges alentours pour éviter trop de stagiaires sur la même période, la proposition pour la date de la séquence est : du lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2023

Vote de la date : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

- Programmation annuelle de l'orientation

Mme Santomaggio présente les différentes actions de l'établissement dans ce domaine. La présence de M Binet, psyEN est de 2 demi-journées par semaine sur le collège. Le parcours avenir et des projets pédagogiques permettent à l'élève de travailler son orientation et construire son projet professionnel de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

- Horaires des sonneries

Une réunion de travail en fin d'année dernière a proposé une modification des horaires des sonneries qui a été votée pour rééquilibrer chacun des cours à 55 min. La sonnerie des interours ne sera plus active.

Vote de la modification : 0 contre, 10 abstentions, 10 pour

- Protocole RCD

Mme Bielsa présente le principe et les modalités des remplacements de courte durée dans l'établissement.

- Projet Climat d'établissement

Mme Pancher CPE, présente le programme pHARe et les 8 piliers qui le fondent ainsi que quelques actions mises en place depuis la rentrée dans le cadre de la lutte contre le harcèlement. La principale rappelle que c'est une priorité gouvernementale et une priorité au sein de l'établissement avec plus largement un travail sur le climat de l'établissement.

- Principe du Voyage à Saragosse

Mme Bastouil présente l'échange prévu pour cette année avec le collège de Saragosse, établissement avec qui nous avons un appariement. En raison de l'épidémie de covid, cet échange n'a pu se faire pendant plusieurs années. Il concerne les élèves hispaniques de 3^{ème}, 25 places sont disponibles (élèves bilangues ou non). Du 23 au 29 mars les élèves espagnols seraient accueillis à Trèbes (au collège et dans les familles) et nos collégiens partiraient chez leurs correspondants à Saragosse du 13 au 19 avril. Les élèves concernés devront rattraper le travail effectué en classe durant leur absence pour ne pas se mettre en difficulté pour le brevet. Mme Grillères, représentante des parents d'élèves demande comment les élèves sont sélectionnés.

Mme Bastouil répond que jusqu'à présent tous les élèves qui avaient fait la demande ont été sélectionnés. Le budget sera présenté au prochain CA

Vote du principe de l'échange : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

4- Aspects juridiques et financiers

- Conventions

Cadets de la sécurité civile. Attribution d'une subvention de 500 € par le SDIS. Cependant, cela ne couvrira pas l'ensemble des frais notamment l'achat de la tenue.

Vote de l'attribution de la subvention : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

Prêt de l'exposition du GRAPH sur le harcèlement.

Vote de la convention de prêt : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

IFSI : élèves infirmiers qui viennent dans l'établissement dans le cadre de leur formation pour effectuer de la sensibilisation auprès des collégiens. Précédemment, ils sont intervenus sur l'alimentation et le sommeil. Cette année les thèmes retenus sont : les dangers du son ainsi que l'hygiène corporelle et buccale. Ils effectueront un sondage auprès des élèves avant leur intervention et seront sous la responsabilité d'un tuteur dans l'établissement : infirmière ou principale.

Vote du principe de la convention : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

Prêt de l'exposition archives départementales. Mme Canrobert explique que cette exposition sera exploitée dans le cadre d'un EPI sur le thème de la Retirada.

Vote de la convention de prêt : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

Intervention de la Fédération Aude Claire. Mme Truillet présente cette intervention sur la faune et la flore en bord de rivière qui aura lieu dans le cadre de l'atelier scientifique.

Vote de la convention : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

Prêt de l'exposition Exp'eau. Sensibilisation au risque d'inondations en 5ème.

Vote de la convention : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

- Concessions de logement

5 logements sont attribués par nécessité absolue de service, voici l'attribution proposée : principal , principal adjoint, adjoint gestionnaire, adjoint technique, agent d'accueil.

Vote de l'attribution : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

- Délégation pour passation de marchés

Madame Raffanel, présente la demande de délégation de signature au chef d'établissement auprès des membres du CA. Elle précise le type de dépenses concernées. Cette délégation permet à l'ordonateur d'engager la dépense afin d'éviter de réunir le CA à chaque achat à incidence annuelle.

Vote de la délégation : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

- Tarifs

Madame Raffanel présente les tarifs de la demi-pension (2j et 4j) et la proposition d'augmentation.

Vote de l'augmentation des tarifs DP : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

L'ajointe gestionnaire enchaîne sur la présentation des nouveaux tarifs de restauration pour les commensaux en fonction des catégories.

Vote de l'augmentation des tarifs : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

Elle poursuit avec la présentation des tarifs pour les dégradations volontaires : vaisselle, clés, carnet de liaison, masques jetables, manuels scolaires, livres et le coût des réparations éventuellement. Pas d'augmentation cette année.

Vote des tarifs : 0 contre, 0 abstention, 20 pour

5- Questions diverses (des parents d'élèves uniquement)

- Pronote : est-ce une obligation pour les enseignants de l'utiliser ?

Le cahier de texte n'est pas suffisamment complété pour permettre aux élèves de se mettre à jour en cas d'absence. Madame Santomaggio répond que ce n'est pas une obligation. Il s'agit d'un logiciel privé, il est pratique mais pas obligatoire. Comme inscrit dans le règlement intérieur, c'est l'agenda qui prime. Elle ajoute que les enseignants n'ont pas tous la même pratique et que leur trace écrite n'est pas systématiquement numérique. Des binômes d'élèves sont constitués dans les classes pour récupérer les devoirs. Les élèves doivent se rapprocher des enseignants en cas d'incompréhension d'un point particulier vu pendant l'absence.

- Est-il possible de recevoir des soins de base en l'absence de l'infirmière (glace, antalgique ...) ?

La principale répond que la glace est autorisée mais que délivrer un médicament est interdit : voir décret du BO du 6 janvier 2000. En cas d'ordonnance, un PAI est établi et le médicament est délivré par un cadre de l'établissement si l'infirmière est absente. Un représentant des parents d'élèves demande si un dispositif existe pour le remplacement de l'infirmière. Mme Santomaggio répond que non et présente le protocole en cas d'absence de l'infirmière ou en cas d'urgence.

6- Sécurité

- Des travaux sont en cours dans l'établissement pour le remplacement des ascenseurs du bâtiment externat. Ils dureront 2 à 3 semaines. Les travaux sont sécurisés et des places de parking sont réservées pour l'entreprise. Des changements de salles sont proposés à certains enseignants en raison des nuisances sonores.

Fin de séance 20h25.

La secrétaire de séance

Carine Bielsa

La présidente du CA

Corina Santomaggio